

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2023_014**

L'an deux mille vingt trois, le huit mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 02/03/2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 70 - votants : 91

OBJET : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE ROVALTAIN - SECTEUR VERCORS TECH - ACTUALISATION DU DOSSIER DE RÉALISATION - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, RIMET Johanna, COTTINI Christian, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, HOURDOU Philippe, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, MASSIN Nancie, PASCAL Marie-Françoise, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame MANTEAUX Nadine
Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur REVERDY Florian a donné pouvoir à monsieur TAFANKEJIAN Robert
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur MEGE André
Monsieur BARNERON Philippe a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame BROT Suzanne a donné pouvoir à monsieur GROUSSON Daniel
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Madame DALLARD Laurence a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Madame JUNG Anne a donné pouvoir à madame SEGUIN Marie-José
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur DARAGON Nicolas
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame MASSIN Nancie
Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à madame SAILLOUR Morgane
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas

Le Syndicat Mixte Rovaltain a engagé par délibération le 30 avril 1997, la ZAC de la Correspondance (Rovaltain) constituée de quatre quartiers : Quartier de la Correspondance,

Quartier du 45ème parallèle, Quartier de la Gare et Quartier Ver
de 162 ha.

La création-réalisation a donné lieu à une concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme dont le bilan a été tiré par délibération du 10 juillet 1997.

Par délibération du 25 février 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé les observations et réserves du commissaire enquêteur suite à une enquête publique conjointe portant sur un dossier Loi sur l'Eau, une enquête parcellaire et pour la création-réalisation de la ZAC de la Correspondance.

Par délibération du 19 juin 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé le programme d'équipements publics de la ZAC de la Correspondance (Rovaltain).

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives de type « gigafactory » répondant à la qualification « économie verte ».

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

Pour atteindre ces objectifs, Valence Romans Agglo a lancé une étude de qualification globale sur le tènement VercorsTech. Un premier état issu du diagnostic permet de mettre en avant des préfigurations d'aménagement :

- Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,
- Offrir une densité adaptée pour préserver la qualité et l'équilibre du site,
- Faire du paysage, du milieu naturel et des usages, les lignes directrices de la conception,
- Prendre en compte les espaces de risques et valoriser ces espaces autour d'usages récréatifs et paysagers,
- Connecter les sites : allier la trame verte et bleue à la trame mobilités,

La concertation préalable à la réalisation du projet doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes seront mises en place :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de Chateauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr et de Chateauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, 26 000 Valence) en précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VercorsTech.
- L'organisation d'au moins une réunion publique
- Le dossier de concertation comportera notamment :
 - la présente délibération
 - un plan de situation
 - un plan du périmètre
 - une notice explicative du projet
 - un registre destiné à recueillir les observations du public

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

L'information sur l'ouverture de la concertation sera donnée par des avis de publicités qui annonceront les dates de début et de clôture de la concertation et seront affichés en mairies d'Alixan et de Chateauneuf-sur-Isère et au siège de Valence Romans Agglo et publiés dans deux journaux d'annonces légales.

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017_022 du 07/01/2017 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires de Valence Romans Agglo,

Vu la délibération n°2021_032 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 par laquelle Valence Romans Agglo a approuvé le projet de territoire 2020 - 2030, notamment l'ambition 2,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme d'Alixan approuvé le 09/10/2017 et de Châteauneuf-sur-Isère approuvé le 24/01/2022,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de qualification de la zone d'activités sur le secteur ROVALTAIN - VercorsTech, dont le périmètre est annexé à la présente délibération,
- **d'approuver** les modalités de la concertation préalable telles que définies par la présente délibération,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 026-200068781-20230314-2023_014-DE

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Fait à Valence, le 14/03/2023

Le Président,

Par délégation,

Véronique DEBEAUMONT

Directrice Générale Adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'debeaumont', enclosed within a blue oval. A short horizontal line is drawn below the signature.

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

Périmètre ZAC ROVALTAIN-

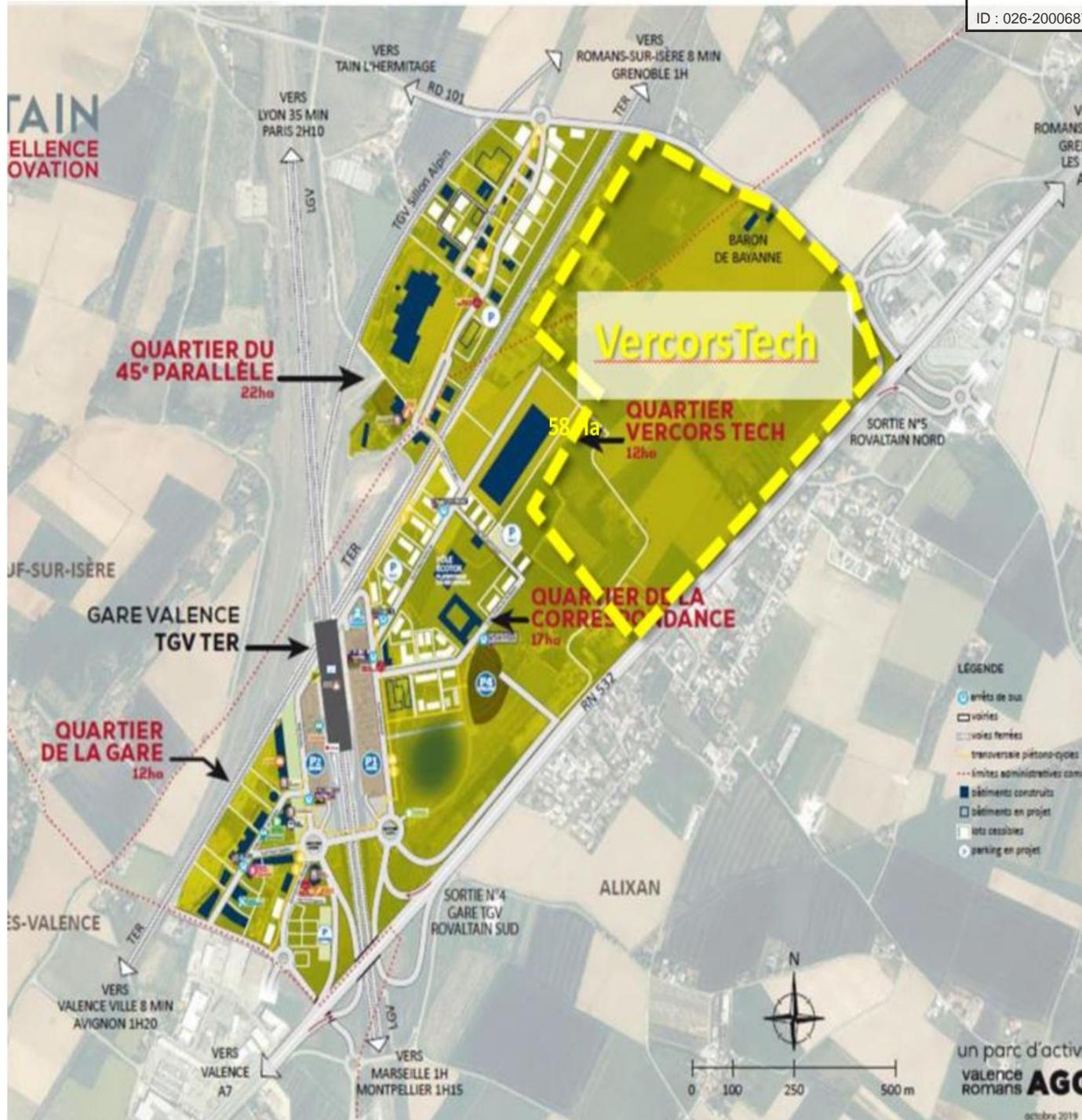
Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 026-200068781-20230314-2023_014-DE



Périmètre de l'opération VercorsTech au sein de la ZAC Rovalta

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 026-200068781-20230314-2023_014-DE



Cartographie générale de l'Agglomération

